La démocratie écologique

Ouvrage publié avec le soutien
de la Commission nationale du débat public
et la contribution du groupement d'intérêt scientifique
Démocratie et participation

www.editions-hermann.fr

ISBN : 979 1 0370 1536 5
© 2022, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris
Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle, serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon. Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la loi du 11 mars 1957.

LES COLLOQUES
CERISY

La démocratie écologique

Une pensée indisciplinée

Sous la direction de
Jean-Michel Fourniau, Loïc Blondiaux,
Dominique Bourg et Marie-Anne Cohendet

Avant-propos de Chantal Jouanno

hermann
Depuis 1876

Photographie du groupe des participants au colloque
© Archives Pontigny-Cerisy.

Avant-propos

Chantal Jouanno

La démocratie et la participation du public sont une évidence et une revendication de tous les discours. De même que l'urgence de la transition écologique, qui n'était pas partagée il y a quelques années, s'impose sans débat à tous les décideurs et responsables. Les objectifs sont partagés, mais pas les difficultés du chemin qu'ils exigent de parcourir. Il est étonnant de constater combien l'association des termes « démocratie » et « écologique » doit toujours faire la preuve de sa nécessité. Il faudrait que dans le domaine écologique la démocratie soit « consensuelle » et « apaisée ». Il faudrait que l'écologie soit « acceptable ». En d'autres termes, il faudrait que la démocratie écologique soit sage et disciplinée. Qu'elle puisse se fondre sans heurts dans le moule des institutions et des politiques existantes pour ne les bousculer que marginalement. Mais la démocratie écologique n'est-elle pas évidemment, indisciplinée, sans discipline et radicale ?

Le débat public dans le champ de l'environnement est né en France de l'indiscipline du public. Alors que le projet de TGV Méditerranée avait été soigneusement préparé et débattu entre décideurs, le public qui en découvre l'existence dans les années quatre-vingt décide de s'auto-organiser pour débattre de son opportunité. Il définit lui-même les contours et les modalités de ce débat public. Il interroge l'État et les décideurs. Il organise des échanges pour se forger ses propres arguments. Il impose aux pouvoirs publics de peser sur la décision qui sera prise. Cet épisode décrit par Jean-Michel Fourniau démontre que la naissance du débat public dans le domaine environnemental n'est ni une construction intellectuelle ni une simple initiative volontaire de l'État. Elle est une revendication démocratique. Nous ne devons jamais oublier cet ADN fondateur du débat public, même s'il a été ensuite institutionnalisé par la loi de 1995 qui a créé la Commission nationale du débat public.

La démocratie écologique peut-elle tenir dans le seul cadre d'une institution ? Le débat est récurrent. Il n'est pas certain qu'il soit pertinent. La démocratie est libre de s'exprimer où elle le souhaite. Le cadre institutionnel lui offre des règles qui ont pour mérite premier d'imposer au décideur de répondre aux enseignements du débat. En d'autres termes, l'institution garantit que le débat pèse sur la décision. La CNDP a évalué que tous les débats publics qu'elle a conduits ont permis de faire évoluer les projets concernés ou leurs modalités de gouvernance. Pour autant, les débats qui ont lieu en dehors de l'enceinte institutionnelle ne sont pas moins légitimes puisqu'ils existent sur la place publique. Puisque nous considérons que le débat public est le débat du public, par le public, pour le public, celui-ci est libre de choisir ses modalités de débat. Il appartient à la CNDP de créer les ponts et les échanges entre ces débats afin que les publics dialoguent et que leurs arguments se rencontrent d'une manière ou d'une autre.

La démocratie écologique et son expression institutionnelle, le débat public, vivent de l'indiscipline. Le débat public se nourrit de ce principe qui ne juge aucun argument et n'accepte aucune évidence. Le débat est indiscipliné face à la science et l'expertise. Dans un débat public, tous les arguments comme toutes les personnes ont la même légitimité d'existence. Ils ont le même poids et la même place dans le débat. Il est souvent difficile pour la Commission nationale du débat public de faire accepter que toutes les personnes aient le même temps de parole, qu'elles sont égales, et que nous rendrons compte de tous les arguments en restant totalement neutres. Décideurs, responsables et experts sont souvent très critiques. Ce principe peut être considéré comme « utile » : les décideurs doivent connaître tous les arguments, ils doivent savoir si une partie du public conteste ce qui serait des évidences scientifiques, ils doivent être sensibles aux sentiments. Connaître et comprendre ce qui pourrait être abusivement qualifié d'irrationnel est utile aux décideurs. Ce principe est surtout le cœur de la démocratie. Considérer que les évidences scientifiques échappent au débat démocratique reviendrait à transférer aux scientifiques et experts le pouvoir du public. L'enjeu est d'autant plus sensible dans le champ de l'écologie où trop de pseudo-experts et scientifiques, même d'anciens ministres, souhaiteraient ainsi imposer leurs décisions. Or, nous nous sommes tellement trompés. Nous sommes encore tellement ignorants face à l'immensité des enjeux écologiques. Il est donc logique et légitime que la démocratie écologique dépasse les frontières des institutions, les bouscule et ne se contente pas du cadre légal que nous lui avons

fixé, un cadre étroit, voire étriqué, car le législateur avait sans doute perçu que la démocratie écologique le bousculerait. Considérons donc l'indiscipline comme une vertu démocratique et écologique.

Une vertu d'autant plus nécessaire que débattre des enjeux et de la transition écologique exige d'aller au-delà des disciplines. Ce débat embrasse et interroge tout : nos connaissances, nos institutions, nos modes de vie, nos modèles de développement ; elle est écologie, économie, sciences, philosophie, sociologie… La démocratie écologique est un débat écosystémique. Lorsque la CNDP organise un débat sur un projet, le public élargira et élèvera toujours son champ. Un projet routier interrogera l'aménagement du territoire, la vision du développement, la cohérence de la politique climatique du gouvernement. Un projet de parc d'éoliennes interrogera les besoins énergétiques et donc le modèle de croissance. Les décideurs y sont souvent hostiles, mais seul le public peut choisir le périmètre du débat et nous constatons que celui-ci est systématiquement élargi, amplifié, élevé. Il est probable que cette constatation empirique soit inhérente au débat public. Sans doute est-elle également inhérente au sujet de la transition écologique. Nous devenons collectivement conscients que la transition nécessaire est tellement radicale qu'elle pourrait être renommée « rupture ». Nous n'arrivons pas à imaginer le monde de demain, celui qui nous aura permis de relever les défis du climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'agriculture. Ce monde de demain qui nous permettrait de garantir l'avenir de l'humanité exige de penser, repenser, notre relation au vivant. Nous n'arrivons pas à imaginer le monde à venir si nous ne relevons pas ces défis. Chaque jour nous découvrons que les dérèglements sont plus importants et plus globaux. Ces radicalités sont d'autant plus légitimes afin que les décisions concernant la transition écologique ne soient pas le privilège d'experts, de scientifiques ou de quelques élus. L'avenir de l'humanité n'appartient pas à une poignée d'individus. Face à nos incertitudes et à l'incommensurable, le débat démocratique doit être global, « écosystémique » et permanent.

Ces enjeux, ces défis, ces réflexions se sont confrontés et bousculés à Cerisy. Praticiens et penseurs de la démocratie écologique ont interrogé et décortiqué ces termes avec impertinence. Leur indiscipline a été une richesse foisonnante qu'il nous faut maintenant partager pour prévenir les tentations de mettre entre parenthèses la démocratie au nom de l'urgence de la transition.

Introduction
Écologie et démocratie en débat

Jean-Michel Fourniau

Écologie et démocratie. Les deux concepts se confrontent depuis l'émergence de l'écologie comme discipline scientifique, avec le souci de la protection de la nature, et plus encore comme patrimoine commun des êtres humains avec, un bon siècle plus tard, le souci de l'action sur la situation écologique de la Terre. Les deux en ressortent transformés. L'écologie est devenue politique pour porter un projet global de transformation des rapports sociaux des hommes à la nature. La démocratie devient écologique afin d'élargir la citoyenneté et de favoriser la participation de tous à l'action nécessaire pour affronter les gigantesques défis, préserver la biodiversité et l'habitabilité de la planète. Une telle mutation exige de repenser la démocratie et ouvre de multiples débats.

Peut-on envisager l'avenir de la démocratie autre qu'écologique ? C'est autour de cette question que la Commission nationale du débat public (CNDP) avait pris l'initiative, avec un collectif pluridisciplinaire de chercheurs, d'ouvrir la saison 2019 de Cerisy par un colloque intitulé *La pensée indisciplinée de la démocratie écologique*, du 13 au 17 mai 2019. Alors qu'il y a peu encore, le principe de participation semblait acquis, la création de la CNDP (1995 et 2002) puis la Charte de l'Environnement (2005) ayant marqué l'avancée de droits fondamentaux, leur utilité comme les potentialités de la délibération démocratique se trouvent mises en cause par différents vents contraires, et des régressions de la protection de l'environnement se font jour. À l'opposé, face à l'acuité des enjeux climatiques, à l'urgence écologique et sociale, la citoyenneté se trouve à l'étroit dans les cadres établis de son exercice, ce que manifestaient les Gilets jaunes et les mobilisations de la jeunesse pour le climat. Le colloque s'est tenu avec un peu d'avance sur

le calendrier habituel de Cerisy pour saisir l'exigence de cette situation mieux que la réponse gouvernementale, avec le « grand débat national » et l'annonce de la Convention citoyenne pour le climat.

Ont contribué à cette rencontre près de soixante-dix participants, qui y ont confronté leurs analyses, leurs craintes et leurs espoirs, dont des lauréats du prix de thèse de la CNDP et du Groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et participation* et une vingtaine d'étudiants du *Parcours Concertation et territoires en transition* du Master « Politiques publiques » de Sciences Po Rennes à Caen. Ces derniers ont organisé une soirée hors les murs, une « parenthèse utopique », pour éprouver les débats du colloque à l'aune des pratiques de concertation, en invitant les habitants de Saint-Lô à des exercices de théâtre-forum lors d'une soirée festive. La constitution de publics démocratiques, les débats ouverts, les expérimentations locales nécessaires pour transformer la démocratie ont été explorés, en interrogeant les conflits et les ruptures qu'exigent aujourd'hui de nouvelles formes de vie plus respectueuse de l'écologie et de la justice environnementale. Les présentations de jeunes docteurs en clôture du colloque ont confirmé l'importance de ces nouvelles perspectives de recherche. L'écologie s'inscrit dans un long processus d'émancipation, elle est une chance pour la liberté et la démocratie quand celles-ci sont mises en cause par différentes pathologies, la montée des populismes d'une part, les tentations d'un retour à la décision autoritaire, d'autre part.

La réflexion collective sur la démocratie écologique ne peut qu'être une invitation à dépasser les disciplines à travers lesquelles sont pensées la citoyenneté, les droits fondamentaux, la participation au gouvernement de la cité et les institutions. L'indiscipline, parce que la démocratie se définit à partir de conflits, de ruptures et d'expérimentations. L'indiscipline est aussi un caractère du débat public, qui n'exclut ni ne trie, mais propose l'intelligence collective comme fabrique de la raison. L'indiscipline enfin, parce que face aux nouveaux impératifs climatiques, écologiques et sociaux, les innovations et les formes nouvelles de vie démocratique émergent en dehors de tout cadre institutionnel et revendiquent leur autonomie, c'est une des leçons de Notre-Dame-des-Landes. L'alternance d'éclairages philosophiques, d'approches juridiques, de travaux de chercheurs en sciences sociales et d'études de cas proposées par des acteurs engagés, a montré toute la fertilité d'une pensée indisciplinée, croisant des regards impliqués de multiples manières dans une réelle confrontation entre la théorie et sa mise en œuvre dans des pratiques institutionnelles et militantes.

Cet ouvrage rassemble l'essentiel des présentations autour desquelles se sont noués les échanges.

I. DÉMOCRATIE ÉCOLOGIQUE, DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE

La protection de l'environnement est devenue l'objet de politiques publiques il y a un demi-siècle, avec la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm en 1972 et la création de ministères spécifiques dans les pays occidentaux. Les premières lois en reconnaissaient l'intérêt général (en France, article 1er de la loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature). Mais le « devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel » n'était encore accompagné d'aucun droit nouveau. C'est avec le sommet de Rio en 1992 – dix ans après la *Charte mondiale de la nature* de 1982 et ses articles 16 et 23 introduisant l'idée de participation du public et de « toute personne » aux décisions –, que s'ouvre pleinement l'ère de la démocratie environnementale, alors que le développement durable se substituait en partie à la protection de l'environnement comme objectif politique central. La Déclaration, par son principe 10, affirme : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. » Dans le contexte politique faisant suite à la chute du mur de Berlin, la Déclaration de Rio a ouvert un processus de création de nouveaux droits – droits à l'information, à la participation et à l'accès à la justice en matière d'environnement – reconnus comme droits humains fondamentaux actés par la Convention d'Århus en 1998, puis constitutionnalisés en France avec la Charte de l'environnement en 2005 et intégrés au bloc de constitutionnalité.

Une citoyenneté de la chose publique

La démocratie environnementale repose essentiellement sur l'affirmation de ces droits nouveaux. Mais sa mise en œuvre a ouvert deux voies distinctes d'approfondissement de la participation à la vie de la cité : l'élargissement de la citoyenneté politique par la participation de tous à une meilleure prise en compte de l'environnement dans la détermination de l'intérêt général des décisions publiques ; l'exercice d'une citoyenneté liée à la seule existence d'un patrimoine commun des êtres humains exigeant la participation de chacun à la détermination de la chose publique. L'usage de l'expression « démocratie

environnementale » est attaché à la première voie, au développement de la « démocratie administrative » et à la codification précise des nouveaux droits à l'information et à la participation en matière d'environnement, à leur ancrage dans la vie démocratique avec des institutions garantes de leur intérêt général, comme la CNDP, et de multiples dispositifs visant leur effectivité. L'expression « démocratie écologique » désigne la seconde voie pour déployer une citoyenneté écologique complétant l'expression de la citoyenneté politique au-delà de l'exercice de la souveraineté conféré par le statut de citoyen, une « citoyenneté de la chose publique[1] » procédant directement des enjeux écologiques qui embrassent l'ensemble de ce qui lie concrètement le collectif humain.

Les deux expressions ne sont pas toujours nettement séparées, y compris dans cet ouvrage. Elles peuvent être considérées comme équivalentes (par exemple dans le chapitre de Marie-Anne Cohendet) quand l'on se concentre sur l'affirmation des droits plutôt que sur la réalité de leur exercice. L'examen de celui-ci conduit à en différencier les cadres en soulevant les questions posées par la mise en œuvre des textes existants (par exemple sur la place de l'expertise dans le débat public dans la troisième partie de l'ouvrage, avec les chapitres de Catherine Larrère et Michel Badré, ou dans celui de Barbara Berardi Tadié), ou par leurs limites (avec, par exemple, la justice environnementale abordée dans le chapitre de Caroline Lejeune). Les deux expressions présentent également des contradictions internes (par exemple à propos de la dignité humaine dans le chapitre d'Erin Daly) ou dans leurs principes d'association du public aux décisions (la postface de Floran Augagneur et Ilaria Casillo). D'autres chapitres de l'ouvrage prennent le parti de développer plus amplement le contenu de la démocratie écologique, non pour en marquer l'écart avec la démocratie environnementale, mais pour en préciser des questions nodales : le rapport intrinsèque de l'écologie à une conception de la démocratie comme expérience pour Joëlle Zask comme pour Anne Chevrel et les étudiants de Sciences Po Rennes à Caen ; sa dimension éthique pour Corine Pelluchon et comme projet d'émancipation dans son chapitre comme dans celui de Maxime Gaborit, Théo Grémion et Magali Della Sudda ; son rapport à la question sociale dans leur chapitre comme dans celui de Manuel Cervera-Marzal ; la représentation de tous les êtres affectés par la mutation écologique dans une conception républicaine de la

1. Sauvé Jean-Marc, « La démocratie environnementale aujourd'hui », in Conseil d'État, *La démocratie environnementale*, Paris, La Documentation française, 2013.

démocratie pour Serge Audier ; ses formes d'institutionnalisation dans les chapitres de la deuxième partie et dans celui de Dimitri Courant ; sa fonction éducative pour Laura Seguin ; son exigence d'égalité radicale pour Juliette Roussin.

L'expression « démocratie écologique » est d'ailleurs apparue dans le discours politique français au moment du Grenelle de l'Environnement, en 2007, sans contenu bien déterminé. Un groupe de travail, piloté par Nicole Notat, reçut pour mandat de « Construire une démocratie écologique » en réfléchissant à ses institutions et formes de gouvernance. Mais les quatre axes des recommandations préconisées – la reconnaissance des acteurs de l'environnement au sein de la société civile ; la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la réforme institutionnelle ; le développement et l'organisation de la participation citoyenne à la décision publique, grâce notamment à l'accès à l'information et l'expertise ; la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la gouvernance des entreprises et le dialogue social – relèvent plus de l'amélioration des formes participatives de gouvernement que de l'exercice d'une citoyenneté écologique.

Un élargissement de la représentation aux êtres affectés par la mutation écologique

Dans le monde anglo-saxon, c'est la théorie politique environnementale qui a structuré plus précisément, dans les années 1990, les différences entre les deux notions de démocratie environnementale et de démocratie écologique, et précisé leurs articulations. Dans l'espace francophone, le livre de Dominique Bourg et Kerry Whiteside[2] en a donné la première définition, porteuse d'une double critique. D'une part, les enjeux écologiques globaux prennent la démocratie représentative à contre-pied[3] : la myopie résultant des cycles électoraux

2. Bourg Dominique et Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil, 2010.

3. Pour de plus amples développements de ces critiques, voir en particulier, outre l'ouvrage de Bourg et Whiteside précité, Dryzek John S., Pickering Jonathan, *The Politics of the Anthropocene*, Oxford, Oxford University Press, 2019. Et, parmi les articles récents : Eckersley Robin, « Ecological democracy and the rise and decline of liberal democracy: looking back, looking forward », *Environmental politics*, vol. 29/2, 2020, p. 214-234 ; Pickering Jonathan, Bäckstran Karin et Schlosberg David, « Between environmental and ecological democracy: theory and practice at the democracy-environment nexus », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 22/1, 2020, p. 1-15.

courts alors que la temporalité des problèmes écologiques exige une approche mettant l'accent sur le long terme ; des frontières territoriales et électorales des États-nations, principaux sujets et lieux de la souveraineté populaire, qui n'ont que peu de rapport avec l'imbrication des problèmes écologiques traversant les découpages administratifs et politiques ; la nécessité de médiations scientifiques pour discerner ces problèmes, rendant la responsabilité des citoyens d'autoriser et de contrôler leurs gouvernants dépendante d'une expertise scientifique spécialisée et complexe ; l'irresponsabilité des gouvernements vis-à-vis des conséquences écologiques de leurs décisions devant une communauté autre que leurs électeurs, quand bien même d'autres communautés, aujourd'hui et à l'avenir, subiront de graves dommages. D'autre part, ces limites de la démocratie représentative, dans lesquelles s'exercent les droits procéduraux de la démocratie environnementale, sont aggravées par la déconnexion croissante qu'entraîne la mondialisation néolibérale de l'économie entre ceux qui prennent les décisions générant des dommages et des risques écologiques (les États, les investisseurs, les producteurs, les consommateurs…), ceux qui en sont les experts (les scientifiques), les victimes qui y sont exposées (souvent déjà victimes d'autres injustices et les moins bien représentées) et ceux qui doivent en assumer la responsabilité politique formelle (les représentants élus et les gouvernements). Ainsi, du fait de leurs horizons temporels, spatiaux, épistémologiques et communautaires limités, les institutions politiques des démocraties libérales, même enrichies des droits procéduraux d'information et de participation, s'avèrent inadaptées pour endiguer les injustices environnementales et les dégradations écologiques.

Ces critiques ont donné lieu à la formulation d'un idéal régulateur cosmopolite pour la démocratie écologique, selon lequel « tous ceux qui sont potentiellement affectés par les risques écologiques devraient avoir une occasion significative de participer ou d'être représentés dans l'élaboration des politiques ou des décisions qui génèrent de tels risques[4] ». Ce principe d'une « démocratie pour les affectés » vient compléter la citoyenneté classique, liée au cadre d'exercice de la souveraineté politique, par une citoyenneté élargie découlant directement des enjeux écologiques. Sa mise en œuvre s'avère impérative dans les cas de dommages écologiques graves et irréversibles, afin d'éviter des déficits majeurs dans la représentation des communautés environnementales

4. Eckersley Robin, *The green state: rethinking democracy and sovereignty*, Cambridge, MIT Press, 2004, p. 111.

affectées et dans la responsabilité envers elles. La Convention d'Århus s'approchait déjà de ce principe, pour pouvoir agir sur les problèmes transfrontaliers, en dotant des mêmes droits procéduraux tous les citoyens des États signataires contre tous ces États, indépendamment de l'origine ou de la manifestation des problèmes environnementaux. La prise en compte des conditions d'habitabilité de la Terre pousse également à reconsidérer les conditions d'une autonomie individuelle généralisable à tous, dans l'espace et dans le temps, en prenant en compte, au-delà des humains, le vivant dont nous dépendons.

En élargissant son horizon au-delà des humains, la démocratie écologique ne saurait être fondée sur un pur principe de réciprocité. Mais la responsabilité des communautés humaines, dans l'élargissement de la communauté morale à tous les affectés, est de s'efforcer de respecter les intérêts du vivant et d'essayer autant que possible de les traduire. La démocratie écologique cherche ainsi à étendre les entités qui devraient être reconnues comme ayant droit à une représentation politique, à qui les décideurs doivent rendre des comptes, à déterminer sur quel territoire et à quels horizons temporels et spatiaux ces biens communs participent de la chose publique. Diverses innovations institutionnelles ont été introduites dans différents pays pour ouvrir aux générations futures et aux communautés non humaines qui ne peuvent pas se représenter elles-mêmes, une forme de représentation par procuration : l'inclusion de normes et de droits environnementaux substantiels dans les constitutions, l'attribution de droits à la Nature (dans les constitutions de l'Équateur puis de la Bolivie), la reconnaissance d'une personnalité juridique à des entités non humaines comme les rivières (en Nouvelle-Zélande), l'application du principe de précaution dans l'élaboration des politiques ou du principe de non-régression dans le droit de l'environnement, la proposition de reconnaissance d'un crime d'écocide… D'autres sont proposées. Graham Smith souhaite la création d'« Agences pour les générations futures[5] », généralisant des exemples ayant existé (Ombudsman en Hongrie, ou en Israël) ou des propositions de commissaires ou médiateurs (campagne du Conseil pour l'Avenir du monde à Rio + 20 en 2012), de Défenseur (appel du Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2020). Dominique Bourg et ses collègues ont préconisé la création d'une Assemblée citoyenne du futur[6]…

5. Smith Graham, *Can democracy safeguard the future?*, Cambridge, Polity Press, 2020.

6. Bourg Dominique *et al.*, *La démocratie du XXIe siècle*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2017. Voir le chapitre de Marie-Anne Cohendet dans cet ouvrage.

Une institutionnalisation du souci du long terme

En reformulant les rapports entre démocratie et écologie, par sa critique des limites de la démocratie représentative et des maux de la mondialisation néolibérale, par la formulation d'un idéal cosmopolite pour fonder de nouveaux droits, et la proposition de nouvelles institutions, la démocratie écologique apparaît plus réflexive, plus délibérative et plus radicale que la démocratie environnementale. On peut résumer ces différences par le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Démocratie écologique et démocratie environnementale

Démocratie écologique	Démocratie environnementale
Réflexive (l'écologie, enjeu transversal à toutes les politiques publiques : long terme ; rôle de la science ; échelles territoriales…)	**Sectorielle** (la protection de l'environnement, objet de politiques publiques)
Délibérative (promotion d'intérêts généralisables au-delà de la communauté politique souveraine)	**Participative** (droits procéduraux s'exerçant dans le cadre de la communauté politique souveraine)
Radicale (nouveaux enjeux de représentation politique : générations futures ; non-humains… ; citoyenneté écologique)	**Procédurale** (dans le cadre des institutions de la démocratie représentative)

Par la critique globale de la modernisation et de son idéal régulateur de progrès, les théories de la démocratie écologique poursuivent une tâche réflexive afin de sortir nos sociétés d'une dépendance pathologique au sentier des préoccupations économiques de court terme, en portant une attention particulière aux inégalités environnementales et aux conditions de la démocratie à l'ère de l'Anthropocène, dans laquelle la souveraineté n'a d'autres frontières territoriales pour s'exercer que le planète elle-même[7]. Le projet de représenter la nature en ayant le souci du long terme et de la justice écologique s'impose parce que la synergie de la démocratie environnementale avec les principes de la démocratie libérale, assurant à tous les citoyens les moyens de se considérer comme les auteurs des décisions auxquelles ils sont soumis, se trouve aujourd'hui largement démentie malgré l'élargissement des droits procéduraux fondamentaux d'accès à l'information et de

7. Eckersley Robin, « La démocratie à l'ère de l'Anthropocène », *La Pensée écologique*, 2017/1, p. 1-32, <doi.org/10.3917/lpe.001.0032>.

participation. Cette affinité est mise en cause par des reculs autoritaires qui battent en brèche l'effectivité des droits, quand ils ne remettent pas plus fondamentalement en cause la démocratie, par l'ampleur et l'accélération des dommages écologiques de la mondialisation néolibérale, le cumul des inégalités environnementales et sociales. L'échelle de la « gouvernance du système Terre » rend difficile de faire concorder dans l'espace et le temps des institutions responsables et une souveraineté politique. Des institutions plus réflexives sur les valeurs essentielles de nos sociétés et plus sensibles aux impacts des décisions sur les systèmes socio-écologiques permettraient d'anticiper leurs mutations et de transformer nos pratiques de manière plus réactive.

Aussi, la démocratie écologique voit-elle dans les systèmes délibératifs promus par la théorie politique délibérative contemporaine la possibilité de faire exister la citoyenneté écologique. La démocratie délibérative semble plus à même de garantir la soutenabilité environnementale que la seule participation des citoyens à l'élaboration des décisions administratives et à la détermination de leur intérêt général. En effet, les systèmes délibératifs peuvent fonctionner en deçà (sur des problèmes écologiques spécifiques) ou par-delà les frontières étatiques (comme les Assemblées citoyennes mondiales organisées lors des Cop21 et Cop26), permettent de représenter la diversité des populations affectées et, indirectement, les êtres non-humains par la discussion des connaissances scientifiques disponibles. La communication dans une assemblée citoyenne délibérative facilite l'expression des préférences tournées vers autrui, elle oriente le dialogue vers des perspectives civiques et promeut des intérêts généralisables, des idées et des politiques d'intérêt général susceptibles de s'appliquer à tous dans le respect du vivant. Parce que la délibération promeut le partage des responsabilités pour les engagements collectifs concernant l'avenir, elle facilite la prise en compte des impacts à long terme des choix politiques.

Cependant, l'organisation d'assemblées délibératives ne suffit pas à l'institutionnalisation du souci du long terme. La faible prise en compte des propositions de la Convention citoyenne pour le climat ne l'a que trop souligné. C'est toute une nouvelle architecture institutionnelle qui doit être repensée pour être plus délibérative[8], et être soumise aux pressions externes que peuvent exercer les mouvements sociaux et les

8. Dryzek John S., Bowman Quinlan, Kuyper Jonathan, Pickering Jonathan, Sass Jensen and Stevenson Hayley, *Deliberative Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019

mobilisations écologistes. C'est pourquoi la démocratie écologique est également plus radicale et attentive à une participation publique critique dans un système politique plus délibératif, pour prendre en compte le long terme. Des publics se forment à partir d'expériences pratiques et concrètes des conséquences des décisions publiques et privées sur les territoires et les milieux de vie et prennent en charge les enjeux écologiques par des pratiques démocratiques assurant l'adéquation entre le territoire de leur action et les conditions procédurales de son élaboration et de son déploiement. Cette résonance entre les préoccupations des publics ordinaires relie l'écologie à des formes plus directes de démocratie et ouvre l'espace d'une citoyenneté écologique s'exerçant à travers des formes volontaires d'auto-organisation et de multiples expérimentations. L'élargissement de la communauté morale à tous les affectés dans cette démocratie radicale s'appuie sur une ontologie relationnelle qui privilégie les liens sociaux et écologiques ancrés dans des pratiques matérielles de la vie quotidienne, et une « éthique des vertus[9] » identifiant les traits moraux qui peuvent faire des individus les acteurs de la transition écologique. On a vu par exemple surgir à Notre-Dames-des-Landes le mot d'ordre « Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend », repris dans les mobilisations de la jeunesse pour le climat. Les expérimentations démocratiques autour des préoccupations écologiques déploient ainsi la citoyenneté écologique en tant que prise de responsabilité politique pour le vivant.

Pourtant, la réponse démocratique directe à des problèmes écologiques complexes et globaux présente des limites incontestables. Faiblement institutionnalisées, les « politiques préfiguratives », les « utopies réelles[10] » portées dans les expérimentations démocratiques locales peuvent essaimer et se mailler à une large échelle (comme le mouvement des Villes en transition), mais peinent à se pérenniser et à produire des effets politiques et institutionnels durables. Aussi, la démocratie écologique ne peut-elle se séparer des opportunités plus classiques de peser sur les décisions qu'offre la démocratie environnementale. Malgré leurs différences, les théories de la démocratie écologique

9. Hess Gérald, Pelluchon Corine et Pierron Jean-Philippe (dir.), *Humains, animaux, nature. Quelle éthique des vertus pour le monde qui vient ?*, Paris, Hermann, coll. « Colloques de Cerisy », 2020. Voir également le chapitre de Corine Pelluchon dans cet ouvrage.

10. Wright Erik Olin, *Utopies réelles*, Paris, La Découverte, coll. « L'Horizon des possibles », 2017.

et environnementale partagent le même intérêt pour les droits procéduraux et les types d'arrangements participatifs et délibératifs aptes à garantir la légitimité démocratique dans la prise de décision, et la même confiance dans la capacité des processus démocratiques à produire des résultats environnementaux solides. Elles rencontrent toutes deux le défi majeur de l'incorporation d'objectifs substantiels (par exemple le droit à un environnement sain, constitutionnalisé avec la Charte de l'Environnement) dans une conception renouvelée de la démocratie qui ne peut plus être neutre dans la sélection des politiques tout en assurant l'égalité politique et l'autonomie des citoyens dans la détermination de l'intérêt général. Ce renouvellement conduit à considérer que les garanties procédurales de la légitimité démocratique procèdent directement de la notion même d'environnement qui fait des droits environnementaux procéduraux des droits humains fondamentaux : leur protection exige la protection de la Terre.

Aussi, les théories de la démocratie écologique et environnementale se rejoignent dans une même opposition à l'expression de sentiments anti-démocratiques qui resurgissent régulièrement depuis les considérations d'Hans Jonas sur la « tyrannie bienveillante, bien informée et animée par la juste compréhension des choses[11] » qui serait seule à même d'affirmer notre responsabilité vis-à-vis d'un monde futur menacé par notre puissance technologique. Les appels à des solutions autoritaires mettent en question la capacité des démocraties à faire face aux problèmes écologiques globaux, et préconisent explicitement la « suspension » de la démocratie en situation de guerre contre le réchauffement climatique afin, par exemple, d'imposer autoritairement des restrictions aux droits attachés à la propriété ou de prescrire certains comportements. L'auteur de l'hypothèse Gaïa, James Lovelock, a ainsi pu déclarer : « Even the best democracies agree that when a major war approaches, democracy must be put on hold for the time being. I have a feeling that climate change may be an issue as severe as a war. It may be necessary to put democracy on hold for a while[12]. » Par-delà

11. Jonas Hans, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. J. Greisch, Paris, Flammarion, coll. « Champs essai », 1995 [1979], p. 280.

12. Lovelock James « Fudging Data is a sin against science », interview de Leo Hickman, *The Guardian, 29 mars* 2010, <http://www.theguardian.com/environment/2010/mar/29/james-lovelock>. Cité par Barbier Rémi, « La démocratie écologique », in Casillo Ilaria *et al.* (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Gis Démocratie et Participation, 2013. « Même les meilleures démocraties conviennent que lorsqu'une guerre majeure approche, la démocratie doit

leurs différences, la démocratie écologique et la démocratie environnementale se retrouvent au contraire pour considérer qu'affronter les enjeux écologiques dans leur globalité et leur complexité passe par l'élargissement de la citoyenneté politique dans un cadre démocratique, soit par la participation de tous à la préservation de l'intérêt général de l'environnement dans les décisions publiques, dans le cadre de la démocratie représentative, soit par l'exercice d'une citoyenneté plus directement liée à la défense de l'habitabilité de la planète, patrimoine commun à l'ensemble des êtres vivants.

II. UN PARCOURS RÉFLEXIF

Cet ouvrage entend poursuivre la réflexion sur la démocratie écologique, l'élargissement des droits environnementaux au-delà des humains, les nouvelles institutions délibératives et la participation plus directe à la chose publique. Ses cinq parties reprennent le découpage initial du colloque de Cerisy, avec quelques ajustements, et offrent des entrées assez différentes d'approfondissement.

La première partie revient sur les fondements des rapports entre démocratie et écologie. Dominique Bourg l'ouvre par une alerte sur les conséquences politiques de l'accélération du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité. La sécession des élites et la montée des *fake news* attestent d'un délitement du monde commun, de ses biens publics et de ses institutions démocratiques. Pour Corine Pelluchon, parce que nous sommes à la croisée des chemins, il convient de s'engager. Son éthique des vertus nous invite à réfléchir à ce qui pousse les individus à agir, aux processus de transformation de soi, pour sortir d'une vision punitive de l'écologie faite d'obligations et d'interdictions. Joëlle Zask propose, à la suite de Dewey, une approche pragmatiste de la démocratie en tant que « méthode de l'expérience ». Réfléchir non à partir des institutions et des procédures, mais des mœurs et de la culture, qui connectent être affecté et agir, oriente vers une consolidation structurellement écologique de la démocratie. Erin Daly fait le point sur la reconnaissance juridique de la dignité humaine en tant que valeur fondamentale. Qualité essentielle de la démocratie, qui en relie les obligations procédurales de participation de tous et substantielles de

être mise en veilleuse pour le moment. J'ai le sentiment que le changement climatique pourrait être un problème aussi grave qu'une guerre. Il pourrait être nécessaire de mettre la démocratie en veilleuse pendant un certain temps. »

protection de l'environnement, cette reconnaissance est au fondement de l'avancée vers la démocratie écologique. Les deux derniers chapitres de cette partie se tournent vers les innovations institutionnelles nécessaires à cette progression. Marie-Anne Cohendet revient sur les propositions de réforme constitutionnelle portées par l'équipe de chercheurs réunis autour de Dominique Bourg. Serge Audier clôt cette partie par une lecture critique de ces propositions, en présentant une réflexion sur les voies d'un éco-républicanisme débarrassé d'une conception purement procédurale de la démocratie pour fonder la démocratie écologique sur une dialectique renouvelée des rapports entre État et société civile exprimant la dimension conflictuelle du politique.

La deuxième partie présente plusieurs études de cas qui interrogent, en croisant les regards entre le Québec et la France, le passage de l'institutionnalisation des droits procéduraux de la démocratie environnementale vers les exigences plus substantielles de la démocratie écologique. Mario Gauthier et Louis Simard font le bilan de l'activité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, dont la création a, pour la première fois il y a 40 ans, concrétisé la garantie institutionnelle des nouveaux droits à l'information et à la participation. L'influence des avis du BAPE sur la décision gouvernementale dépend de l'ampleur de la participation, mais a ancré au Québec une forte culture de l'évaluation environnementale. Jean-Michel Fourniau retrace la trajectoire d'institutionnalisation du débat public en France en lien avec l'évolution des conflits territorialisés. La dynamique initiale semble s'épuiser et conduit à interroger le devenir de la CNDP après 25 ans d'activité, qui pourrait se relancer par un lien plus fort entre débat public et évaluation environnementale. Mandy Veillette et Corinne Gendron comparent les processus de participation conduits par l'Office de consultation publique de Montréal, à ceux confiés au BAPE ou à la CNDP. L'échelle plus locale semble favoriser la participation et ce que l'on nomme au Québec l'acceptabilité sociale des projets, terme au sens très différent en France comme le rappelle Laura Seguin dans son chapitre qui clôt cette partie. Son enquête sur les apprentissages souligne que la fonction éducative de la participation dépend des objectifs qu'on lui assigne, l'autonomie ou l'« instruction publique[13] ».

La troisième partie revient sur les qualifications qu'avaient proposées Michel Callon pour caractériser la démocratie technique et s'inspire du

13. Callon Michel, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines*, n° 9, 1998, p. 63-73.

modèle des forums hybrides pour examiner les controverses sur l'expertise scientifique dans le cas de deux conflits environnementaux particulièrement emblématiques ces dernières années en France, la gestion des déchets nucléaires et le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Catherine Larrère souligne comment, sur le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), la commission du débat public à laquelle elle participait au moment du colloque a permis aux participants de s'accorder sur leurs désaccords, sans toutefois combler la coupure entre spécialistes et profanes. Sur un sujet d'une grande complexité technique, le débat peine à être réellement dialogique, mais s'approche d'une procédure judiciaire véritablement contradictoire. Michel Badré explicite la démarche de clarification des controverses déployée à cet effet, méthode d'abord mise au point lors de la mission de médiation sur Notre-Dames-des-Landes, en 2017, ayant conduit le gouvernement à abandonner ce projet. Le rapprochement de ces deux cas d'utilisation souligne l'importance du caractère public et transparent de toute démarche de gestion des controverses. Françoise Verchère conclut cette partie par son témoignage d'élue opposée au projet de Notre-Dame-des-Landes. Son abandon est le résultat d'un long processus combinant des mobilisations exceptionnelles face à l'État, des recours juridiques gagnés et perdus, l'instruction des controverses techniques qu'ont accompagné divers moments de participation qui, seuls, pèsent peu dans la décision politique. Les deuxième et troisième parties soulignent ainsi l'importance d'une approche de la participation du public dans la perspective plus large d'un système de décision rendu plus délibératif pour avancer vers la démocratie écologique.

La quatrième partie plonge au cœur de l'actualité au moment du colloque de Cerisy, les Gilets jaunes et la réponse donnée par le gouvernement à ce mouvement social inédit avec le « grand débat national ». Manuel Cervera-Marzal ouvre cette partie par une réflexion sur l'événement Gilets jaunes trop vite interprété comme la manifestation d'une crise de la représentation politique. La dispersion apparente de leurs cortèges et des ronds-points occupés a plutôt marqué le retour de la question sociale sur le devant de la scène politique où elle était inaudible depuis longtemps. Ce retour était couplé à la question démocratique de la parole politique des invisibles à laquelle le « grand débat national », analysé par Jean-Michel Fourniau, apportait une réponse bien inadéquate. Les résultats de l'enquête collective conduite dans les réunions d'initiative locale décrivent un public aux caractéristiques très opposées à celles des Gilets jaunes, signant les limites de la légitimité comme de la

portée de cette consultation gouvernementale. Maxime Gaborit, Théo Grémion et Magali Della Sudda présentent quelques conclusions de la vaste enquête collective conduite dans les manifestations des Gilets jaunes. Les précarités subies par les personnes mobilisées les conduisent à poser les questions économiques d'emblée de manière politique, en particulier avec la revendication du référendum d'initiative citoyenne, et à partager des formes d'écologie populaire. Cette citoyenneté précaire interroge en clôture de cette partie la citoyenneté écologique.

La cinquième et dernière partie offre à de jeunes chercheurs d'explorer plusieurs des pistes ouvertes par le renouvellement des rapports entre démocratie et écologie en réponse, en quelque sorte, à l'alerte inaugurale de Dominique Bourg. Anne Chevrel et les étudiants du Master Politiques publiques de Sciences Po Rennes à Caen présentent la « parenthèse utopique » qu'ils ont conçue pour expérimenter avec les habitants de Saint-Lô les possibles de la démocratie écologique débattus de manière plus savante lors du colloque. Au-delà de l'utopie, la participation permet de vivre la démocratie comme expérience. Barbara Berardi-Tadié s'intéresse aux stratégies de contre-lobbying citoyen sur les impacts des pesticides sur l'environnement et la santé. Pour contrer l'influence des groupes industriels dans l'Union européenne, ces stratégies multiplient les ressources participatives pour faire progresser la transparence, sans toutefois rétablir la symétrie dans les processus d'évaluation des risques et la décision. Dimitri Courant analyse les délibérations sur le changement climatique dans deux assemblées citoyennes représentatives, deux week-ends dans la deuxième assemblée citoyenne irlandaise, fin 2017, et sept week-ends fin 2019 – mi-2020 pour la Convention citoyenne pour le climat, en France. Les différences de procédure délibérative limitent la comparaison des travaux des deux assemblées citoyennes, mais la qualité de leurs délibérations invite à systématiser la soumission de leurs résultats au référendum populaire pour associer l'ensemble des citoyens aux transformations préconisées. Caroline Lejeune propose une réflexion sur les conséquences politiques pour la démocratie écologique de l'expérience vécue des injustices environnementales. L'expérience subjective de la vulnérabilité conduit à appréhender conjointement les dénis de justice sociale et les dégradations écologiques, et à faire de la justice écologique, un fondement renouvelé des liens entre démocratie et écologie. Juliette Roussin clôt cette dernière partie par un réexamen de ces liens s'interrogeant sur la capacité d'un système délibératif à assurer la transition vers une société écologique. Parce que les injustices limitent fortement les potentialités écologiques de

la démocratie, l'égalité démocratique doit être la valeur centrale de la construction d'un système délibératif.

La postface de Floran Augagneur et Ilaria Casillo, les deux vice-présidents de la Commission nationale du débat public, part d'une analyse des différences entre démocratie écologique et démocratie environnementale pour proposer des pistes concrètes articulant mieux les objectifs de la théorie délibérative à ceux du droit de la participation du public. notamment à travers un examen des assemblages entre mini-public et maxi-public pratiqués par la CNDP. Le défi est de rechercher la participation du plus grand nombre de personnes concernées par la délibération. L'objectif de délibération à grande échelle est souhaitable de plusieurs points de vue : pour une meilleure garantie des droits individuels comme pour répondre aux nécessités de la transition écologique.

Les auteurs de cet ouvrage, dans leur grande diversité, avec leurs approches et leurs démarches multiples, partagent une conviction : seule la démocratie peut relever les défis de la mutation écologique, si on comprend la démocratie non seulement comme un régime de représentation politique, mais également comme un système de droits, un agencement d'institutions publiques assurant la justice et la cohésion de la société, et un ensemble de formes de vie collective. Il faut repenser la société démocratique, en refonder les liens avec l'écologie. Pour traiter la question de départ, un fil rouge parcourt l'ensemble de l'ouvrage : pas plus que les politiques des petits gestes individuels ne suffisent à faire face au basculement écologique, l'appréhension en termes étroitement procéduraux, fussent-ils délibératifs, ne peut suffire à s'engager dans la construction écologique d'un avenir pour la démocratie. Un immense chantier est ouvert et de multiples chemins sont à explorer. Puisse cet ouvrage avoir posé quelques jalons et n'être pas qu'une parenthèse, fut-elle utopique et indisciplinée.

Les auteurs

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Jean-Michel Fourniau est sociologue, directeur de recherche émérite de l'université Gustave Eiffel. Ses recherches portent sur les conflits sur l'environnement, la participation et les expérimentations citoyennes pour la transition écologique. Il est président du groupement d'intérêt scientifique du CNRS *Démocratie et Participation* et a été membre du comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat. Il a notamment coécrit *La Démocratie du XXIe siècle. L'Assemblée citoyenne du futur* aux Liens qui libèrent (2017) et dirigé *Les expérimentations citoyennes pour la transition écologique* aux éditions ISTE (2022).

Loïc Blondiaux est professeur de science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique (CNRS/Paris 1/EHESS). Ses recherches portent sur la participation citoyenne et les liens entre environnement et démocratie. Il a été membre du comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat. Il est membre de la CNDP et du conseil scientifique de la Fondation pour la nature et l'homme. Parmi ses derniers ouvrages : (avec C. Traïni, dir.), *La démocratie des émotions*, Presses de Sciences Po, 2018 et (avec B. Manin, dir.), *Le tournant délibératif de la démocratie*, Presses de Sciences Po, 2021.

Dominique Bourg, philosophe, professeur honoraire (université de Lausanne), dirige avec Sophie Swaton aux PUF, les collections « L'écologie en question » et « Nouvelles terres » ; il dirige encore « Les Grands textes de l'écologie » et la revue en ligne *La Pensée écologique*, aux Puf également (<http://lapenseeecologique.com>). Il a notamment participé à la Commission Coppens, aux conseils scientifiques de l'Ademe (2004-2006), de la FNH (1998-2018, Paris), de la Fondation Zoein (Genève, depuis 2018). Derniers ouvrages parus : *Le Marché contre l'humanité*, Puf, 2019 ; collectif, *Retour sur Terre. 35 propositions*, Puf,

2020 ; collectif, *Désobéir pour la Terre. Défense de l'état de nécessité*, Puf, 2021 ; avec Sophie Swaton, *Primauté du vivant. Essai sur le pensable,* Puf, octobre 2021.

Marie-Anne Cohendet est professeure de droit public à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle y a dirigé le département de droit public et co-dirige actuellement les master 1 et 2 de droit de l'environnement. Elle est auteur et co-auteur de nombreux ouvrages et articles de droit constitutionnel et de droit de l'environnement, notamment : *Droit constitutionnel,* LGDJ-Lextenso, coll. « Cours », 5e éd. 2021 ; (avec M. Prieur, J. Bétaille, H. Delzangles, J. Makowiak et P. Steichen), *Droit de l'environnement*, précis Dalloz, 8e éd. 2019 ; (avec Blondiaux L., Fleury M., François B., Lang J., Laslier J.-F., Sauzay Q., Sawicki F.) *Le référendum d'initiative citoyenne délibérative*, Terra Nova, février 2019.

LES CONTRIBUTEURS

Serge Audier est maître de conférences habilité à diriger des recherches en philosophie morale et politique à Sorbonne Université. Ses recherches portent notamment sur l'écologie politique, le républicanisme et le socialisme. Il a publié aux éditions La Découverte une trilogie : *La Société écologique et ses ennemis* (2017), *l'Âge productiviste* (2019) et *La Cité écologique. Pour un éco-républicanisme* (2020).

Floran Augagneur est vice-président de la Commission nationale du débat public, ancien conseiller scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme. Il a participé (avec Dominique Bourg *et al.*) à l'ouvrage *Inventer la démocratie du XXIe siècle. L'Assemblée citoyenne du futur*, paru aux Liens qui libèrent en 2017. Il a été membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Michel Badré, ingénieur général des ponts des eaux et des forêts (e.r.), a travaillé pendant 40 ans dans le secteur public de l'environnement à l'Office national des forêts puis au ministère chargé de l'Environnement, où il a notamment mis en place et présidé de 2009 à 2014 l'Autorité environnementale nationale. Membre de 2015 à 2021 du Conseil économique, social et environnemental, il en a été vice-président au titre du groupe des associations environnementales. Il a été l'un des trois membres de la mission de médiation sur le projet de

Notre-Dame-des-Landes, en 2017, et préside la commission consultative d'orientation du plan de gestion des matières et déchets radioactifs, réunissant partisans et adversaires de la production d'électricité nucléaire pour faire des propositions sur la gestion des déchets.

Barbara Berardi Tadié est docteure en anthropologie sociale et ethnologie de l'EHESS, avec une thèse en 2017 sur la société civile au Népal qui a obtenu le 3e prix de thèse de la CNDP et du Gis *Démocratie et Participation*. Depuis sa soutenance, elle travaille pour l'association POLLINIS, où elle s'occupe en particulier de l'analyse des politiques de gestion du risque des pesticides sur la biodiversité, de l'interface science/politiques publiques ainsi que des opportunités de démocratie participative accessibles aux citoyens européens en matière de pesticides et de biodiversité. Parmi ses publications : « The Role of *Āmā Samūha* (Mothers' Groups) in the Urban Setting of Pokhara (Nepal): An Anthropological Approach »**,** *Studies in Nepali History and Society* (SINHAS) (à paraître) ; « Engendering Minorities in Nepal: The Authority of Legal Discourse and the Production of Truth », in Marie Lecomte-Tilouine et Anne de Sales (dir.), *Words of Truth. Authority and Agency in Ritual and Legal Speeches in the Himalayas*. Oral Tradition, 30/2 (2016):361-386.

Ilaria Casillo, docteure en géographie urbaine, est vice-présidente de la Commission nationale du débat public et maîtresse de conférences à l'université Gustave Eiffel, à l'École d'urbanisme de Paris. Ses recherches portent sur la participation citoyenne, les conflits, les dynamiques contemporaines d'activisme délibératif. Parmi ses publications : (avec Capone N.), « Du "squatting" au "standing up" : dynamiques d'appropriation et gestion citoyenne et participative de 11 espaces napolitains », *Annales de géographie* (à paraître, premier semestre 2022) ; « Il *débat public* francese: difesa dell'ambiente o difesa della democrazia ? Una lettura critica dell'offerta istituzionale di democrazia partecipativa in Francia », *Rivista di studi giuridici e politici*, vol. XLI /3, Istituzioni del federalismo, 2020 ; « La procedura di dibattito pubblico francese: una pratica ventennale di democrazia partecipativa sulle grandi opere », in *Il dibattito pubblico per infrastrutture utili, snelle e condivise Manuale di applicazione della nuova legge*, a cura di ItaliaDecide, 2018, Catanzaro, Rubettino Editore.

Manuel Cervera-Marzal est chargé de recherches FNRS à l'université de Liège (PragmApolis). Au croisement de la sociologie et de la théorie politique, ses travaux portent sur les mouvements sociaux contemporains

et les partis politiques de gauche. Il est l'auteur de *Le populisme de gauche. Sociologie de la France insoumise* (La Découverte, 2021).

Dimitri Courant est doctorant en science politique à l'université de Lausanne (IEP) et à l'université Paris-VIII-Saint-Denis (CRESPPA), et chercheur invité à Harvard. Ses travaux portent sur la délibération, la représentation politique, la démocratie et les usages du tirage au sort. Il a récemment publié : « Les démocraties du tirage au sort. Légitimités et modèles institutionnels en conflit » (*Raisons politiques*, 2021), « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reforms: Is there an "Irish model" for Deliberative Democracy ? » (*Frontiers in Political Science*, 2021), et « Délibération et tirage au sort au sein d'une institution permanente. Le Conseil supérieur de la fonction militaire » (*Participations*, 2019).

Erin Daly est professeur de droit à la Widener University Delaware Law School aux États-Unis et directrice exécutive de Dignity Rights International, une organisation à but non lucratif dédiée à la protection de la dignité des personnes vulnérables à travers le monde. Elle a beaucoup écrit sur les droits à la dignité, le constitutionnalisme environnemental et les droits humains environnementaux. Ses publications incluent : *Dignity Rights: Courts, Constitutions, and the Worth of the Human Person* (Penn 2020) ; et avec James R. May, *Global Environmental Constitutionalism* (Cambridge, 2015) et *Human Rights and the Environment: Legality, Indivisibility, Dignity, and Geography* (Elgar Encyclopedia of Environmental Law series, 2019), ainsi que le premier manuel sur les droits de la dignité humaine, *Dignity Law: Global Recognition, Cases, and Perspectives* (Hein, 2020).

Magali Della Sudda est chercheuse habilitée à diriger les recherches en science politique au Centre Émile Durkheim (CNRS/Sciences Po Bordeaux). Elle est spécialiste de la politisation et des mouvements sociaux sous un angle sociohistorique, comparatif et attentif au genre. Elle coordonne depuis novembre 2018 une vaste enquête pluridisciplinaire auprès des Gilets jaunes. Parmi ses publications, *Les Nouvelles femmes de droite* (Hors d'atteinte, 2022) dresse un panorama des transformations actuelles des engagements féminins conservateurs et identitaires.

Maxime Gaborit est doctorant en science politique à l'université Saint-Louis – Bruxelles (CReSPo) et à Sciences Po (CEE). Son travail porte sur la multiplicité des formes d'engagement politique contre

le réchauffement climatique. Avec le collectif Quantité critique, il a mené des enquêtes par questionnaires en manifestation sur les Gilets jaunes et les mobilisations pour le climat.

Mario Gauthier est professeur titulaire au Département des sciences sociales de l'université du Québec en Outaouais et directeur scientifique de l'Observatoire du développement de l'Outaouais. Géographe et urbaniste de formation, il est chercheur au sein du réseau de recherche Villes Régions Monde et du Centre de recherche sur le développement territorial. Ses travaux de recherche et publications portent sur la planification urbaine et métropolitaine, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'évaluation environnementale et le développement durable des territoires. Sur le thème de la participation publique, il a publié récemment (avec L. Bherer et L. Simard) : « Developing the Public Participation Field: The Role of Independent Bodies in Public Participation », *Administration & Society*, 2021, vol. 53, nº 5, p. 680-707 ; (avec L. Gagnon, G. Chiasson et A. Mévellec) « Participation du public en aménagement et urbanisme au Québec : les maires face à l'impératif délibératif », *Participations*, 2020, vol. 1, nº 26-27, p. 165-192 ; (avec L. Bherer et L. Simard) *The Professionalization of Public Participation (Eds),* New York and London, Routledge, Taylor & Francis, 2017.

Corinne Gendron est professeure titulaire au département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'École des sciences de la gestion à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle dirige le groupe des Chercheur·s en responsabilité sociale et en développement durable (CRSDD) et mène de front plusieurs recherches sur l'acceptabilité sociale, le développement durable, la modernisation écologique de l'économie et la responsabilité sociale. Elle participe ou préside plusieurs instances consultatives et agit à titre de Commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au Québec. Elle a publié, entre autres : *Ecological Modernisation and Business Leaders. Regulation Theory and Sustainable Development*, Londres, Routledge, 2012 ; (avec Girard B.) *Repenser la RSE. L'école de Montréal*, Paris, Armand Colin, 2013 ; « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique,* nº 11, 2014, p. 117-129 ; (avec Yates Stéphanie et Motulsky, Bernard) « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. Légitimité et défis du pouvoir exécutif », *Vertigo*, vol 16/1, 2016 ; « Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité

sociale : le cas des gaz de schiste au Québec », *Revue Éthique publique*, vol. 18/11, 2016.

Théo Grémion a participé à l'enquête « Jaune vif » sur les Gilets jaunes depuis novembre 2018. Il a également mené une enquête ethnographique auprès de plusieurs groupes de Gilets jaunes durant les mois de mobilisation.

Chantal Jouanno a exercé des fonctions très diverses au sein de l'État (sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Poitou-Charentes, conseillère auprès du directeur central de la sécurité publique) avant d'intégrer en 2003 le cabinet du ministre de l'Intérieur. Elle a ensuite, entre mai 2007 et février 2008, occupé le poste de conseillère pour le développement durable, chargée notamment de suivre le Grenelle de l'environnement, à l'Élysée. Nommée présidente de l'Ademe en février 2008, elle est devenue secrétaire d'État à l'Écologie en mai 2009 puis ministre des Sports en 2010. Elle est élue sénatrice de Paris en 2011 et a occupé à partir de 2015 la fonction de vice-présidente en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la région Île-de-France. Le 22 mars 2018, elle a été nommée présidente de la Commission nationale du débat public.

Catherine Larrère est philosophe, professeure émérite à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne. Spécialiste de philosophie morale et politique, elle a contribué à introduire en France les questions d'éthique et de philosophie environnementales. Ouvrages récents : (avec Raphaël Larrère) *Penser et agir avec la nature, une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 2015 ; *Bulles technologiques,* Marseille, Wildproject, 2017 ; *Le pire n'est pas certain,* Paris, Premier Parallèle, 2020. Elle a également dirigé, avec Rémi Beau, *Penser l'anthropocène*, Paris, Presses de SciencesPo, 2018.

Caroline Lejeune est docteure en sciences politiques environnementales. Philosophe de formation, elle enseigne à l'université de Lausanne et est responsable scientifique et cheffe de projets à la Fondation Zoein. Ses sujets recouvrent les politiques territoriales de sobriété, la justice environnementale et l'écoféminisme. Elle est secrétaire de rédaction de la revue en ligne *La Pensée écologique* et membre du comité de rédaction de la revue *Développement durable et territoires*. Elle co-coordonne depuis 2017 le réseau francophone de justice environnementale. Dernière publication : Françoise d'Eaubonne, *La naissance de l'écoféminisme*, texte édité et commenté par Caroline Lejeune, Paris, Puf, 2021.

Corine Pelluchon, spécialiste de philosophie politique et d'éthique appliquée (médicale, environnementale et animale), est professeur à l'université Gustave Eiffel et membre de The New Institute à Hambourg. Elle est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages, dans lesquels elle développe une philosophie de la corporéité centrée sur la vulnérabilité et sur notre habitation de la Terre qui est toujours une cohabitation avec les autres vivants. Elle a reçu en 2020 en Allemagne le prix Günther Anders de la pensée critique pour l'ensemble de ses travaux. Site Internet : <www.corine-pelluchon.fr>. Derniers ouvrages parus : *Manifeste animaliste. Politiser la cause animale* (Alma, 2017 ; Rivages 2021) ; *Éthique de la considération* (Seuil, 2018, 2021) ; *Réparons le monde. Humains, animaux, nature* (Rivages, 2020) ; *Les Lumières à l'âge du vivant* (Seuil, 2021).

Juliette Roussin est professeure adjointe de philosophie politique à l'université Laval, au Québec. Ses travaux portent sur la démocratie et les conditions du jugement politique. Avec Charles Girard, elle a récemment coordonné le dossier « L'Héritage de Rawls », *Archives de philosophie* (84/4, 2021). Son ouvrage, *La Constitution de la démocratie*, sur la pensée constitutionnelle de Ronald Dworkin paru chez Hermann en 2022.

Laura Seguin est post-doctorante en sociologie à l'Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Ses recherches portent sur la concertation des acteurs et la participation citoyenne dans le domaine de l'action publique et des recherches environnementales. Elle s'intéresse à la portée de ces expériences sur les acteurs, sur l'action publique et les territoires. Ses travaux ont également une dimension de recherche-action, portant sur la conception de processus participatifs au sein recherches interdisciplinaires et conduites en partenariat avec des acteurs locaux. Elle a publié en 2020 *Apprentissages de la citoyenneté. Expériences démocratiques et environnement*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, collections « Le (bien) commun » ; en 2021 (avec Fabienne Barataud), « Quand la trajectoire d'objets techniques liés à la gestion des eaux agricoles révèle des valeurs attachées à la nature », *VertigO*, vol. 21/1, et « Faire participer pour faire accepter ? Cadrages du débat et cultures épistémiques en tension dans une recherche participative », à paraître dans *Participations*.

Louis Simard est professeur à l'École d'études politiques de l'université d'Ottawa où il enseigne l'administration publique. Ses travaux de recherche portent sur la participation publique dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie, les instruments d'action publique et l'acceptabilité sociale. Il a publié (avec Bherer Laurence et Gauthier Mario), *The Professionalization of the Public Participation*, Routledge, 2017 ; « Developing the Public Participation Field: The Role of Independent Bodies for Public Participation », *Administration and Society*, (2020) ; « L'acceptabilité sociale : trajectoire d'une nouvelle norme d'action publique », *Politique et Sociétés*, vol. 40/3, 2021.

Mandy Veillette est juriste et titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM. Elle a effectué son stage du barreau en tant que procureure pour la Ville de Montréal, où elle a travaillé sur plusieurs dossiers en matière criminelle et pénale, dont en environnement. Elle a acquis de l'expérience au sein de la Commission nationale du débat public (CNDP), en France, et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), au Québec. Elle conseille aujourd'hui une association de défense des animaux basée en Allemagne.

Françoise Verchère, élue locale pendant trente ans, a été l'une des principales opposantes au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, au sein du collectif d'élus qu'elle a présidé. Elle a rédigé la plateforme proposée par les mouvements d'opposition aux Grands Projets Inutiles Imposés en 2015 et publié en 2016 *Notre-Dame-des-Landes : la fabrication d'un mensonge d'État* (Tim Buctu). Dans son livre *Dictio-maire, petit traité à l'usage des citoyens curieux* (Siloë, 2009), elle a aussi raconté son quotidien d'élue et les coulisses d'une mairie, soulevant de manière légère des questions sérieuses sur le pouvoir et sur la condition de femme politique.

Joëlle Zask, spécialiste du pragmatisme et de philosophie sociale, enseigne au département de philosophie de l'université Aix-Marseille. Dans ces derniers travaux, elle établit des relations étroites entre l'écologie et l'autogouvernement démocratique. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *La Démocratie aux champs* (La Découverte, 2016), et aux éditions Premier parallèle : *Quand la forêt brûle* en 2019, *Zoocities. Des animaux sauvages dans la ville* en 2020, *Face à une bête sauvage* en 2021, et *Écologie et démocratie*, paru en février 2022.

Table des matières

Avant-propos 5
par *Chantal Jouanno*

Introduction. Écologie et démocratie en débat 9
par *Jean-Michel Fourniau*

PREMIÈRE PARTIE
LA DÉMOCRATIE À L'ÈRE DE L'ANTHROPOCÈNE

I. Rien ne change, tout change. Nous n'avons rien vu venir ! 27
par *Dominique Bourg*

II. La démocratie écologique au-delà des normes et des procédures 35
par *Corine Pelluchon*

III. La démocratie est écologique, ou elle n'est pas 49
par *Joëlle Zask*

IV. La dignité humaine au cœur de la démocratie écologique ... 69
par *Erin Daly*

V. La réforme constitutionnelle et la démocratie écologique 81
par *Marie-Anne Cohendet*

VI. La démocratie écologique : les voies d'un éco-républicanisme 107
par *Serge Audier*

DEUXIÈME PARTIE
L'INSTITUTIONNALISATION DE LA DÉMOCRATIE ÉCOLOGIQUE : REGARDS CROISÉS FRANCE-QUÉBEC

I. Le BAPE, 40 ans de démocratie écologique 133
par *Mario Gauthier et Louis Simard*

II. Le fait politique du débat public : une approche participative de la démocratie délibérative 153
par *Jean-Michel Fourniau*

III. Dynamique de l'acceptabilité sociale au Québec. Une observation participante à l'OCPM 187
par *Mandy Veillette et Corinne Gendron*

IV. La fonction éducative de la démocratie écologique. Retours d'expériences 203
par *Laura Seguin*

TROISIÈME PARTIE
EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET DÉBAT DÉMOCRATIQUE

I. Entre science et démocratie : conflit des compétences et débat public 219
par *Catherine Larrère*

II. Démocratie environnementale et gestion de controverses. Deux expériences en contexte conflictuel, Notre-Dame-des-Landes et le plan de gestion des matières et déchets nucléaires 233
par *Michel Badré*

III. La décision publique à l'épreuve de l'expertise citoyenne et scientifique. Témoignage sur le fiasco de Notre-Dame-des-Landes 245
par *Françoise Verchère*

QUATRIÈME PARTIE
LE GRAND DÉBAT NATIONAL :
UNE RÉPONSE À LA CRISE POLITIQUE ET SOCIALE ?

I. En quel temps vivons-nous ?
Gilets jaunes et « crise de la représentation politique » 255
par *Manuel Cervera-Marzal*

II. La légitimité limitée du « grand débat national » 271
par *Jean-Michel Fourniau*

III. Précarités jaunes : vers une relocalisation
de la démocratie écologique ? 293
par *Maxime Gaborit, Théo Grémion et Magali Della Sudda*

CINQUIÈME PARTIE
FACE AUX URGENCES,
EST-IL ENCORE TEMPS DE DÉLIBÉRER ?

I. Expérimentation : explorons les possibles
de la démocratie écologique 313
par *Anne Chevrel et les étudiants du Master Politiques publiques de Sciences Po Rennes à Caen*

II. Démocratie participative et pesticides : techniques
de contre-lobbying citoyen dans l'Union européenne 327
par *Barbara Berardi Tadié*

III. Délibérer pour sauver la planète ? L'Assemblée citoyenne irlandaise, la Convention citoyenne française et la lutte
contre le réchauffement climatique 343
par *Dimitri Courant*

IV. La démocratie environnementale dans la tourmente :
l'impensé politique d'une justice écologique 361
par *Caroline Lejeune*

V. La démocratie délibérative sauvera-t-elle l'écologie ? 373
par *Juliette Roussin*

Postface. Démocratie et environnement.
Pour une délibération participative 391
par *Floran Augagneur et Ilaria Casillo*

Bibliographie 409

Les auteurs 421

LES COLLOQUES
CERISY

Accueillis au **château de Cerisy-la-Salle** et ses dépendances, monument historique du XVIIe siècle au cœur du département de la Manche, le **Centre culturel international de Cerisy** assure la programmation, l'organisation et la publication des **Colloques de Cerisy**. Il est le principal moyen d'action de l'**Association des Amis de Pontigny-Cerisy** (AAPC), **reconnue d'utilité publique**, dont la mission est de favoriser les **valeurs intellectuelles et artistiques** en développant les **échanges culturels et scientifiques internationaux**.

UNE AVENTURE CULTURELLE ET FAMILIALE

Prolongeant les célèbres **Décades de Pontigny** (1910-1939) initiées par Paul Desjardins en Bourgogne, les **Colloques de Cerisy**, installés en 1952 par Anne Heurgon-Desjardins en Normandie, sont aujourd'hui dirigés par Édith Heurgon et son neveu Dominique Peyrou, avec le concours de la famille Peyrou-Bas, réunie au sein de la Société civile du château de Cerisy, propriétaire des lieux qu'elle met gracieusement à la disposition de l'Association.

UNE EXPÉRIENCE DE VIE ET DE PENSÉE

De Pontigny à Cerisy se poursuit un même projet : offrir la possibilité, dans un cadre prestigieux, de **vivre et de penser avec ensemble**, dont le caractère unique tient à la **durée** des **rencontres**, au « **génie du lieu** », à l'**hospitalité** de la famille et de l'équipe du Centre culturel.
En toute **indépendance d'esprit** et avec une volonté d'**ouverture** et de **brassage** des disciplines, des générations, des nationalités, les **Colloques de Cerisy** accueillent artistes, chercheurs, écrivains, enseignants, étudiants, responsables socio-économiques et politiques, ainsi que tout public intéressé par les sujets traités. Les **débats** tiennent un rôle clef pour confronter les points de vue et forger des **idées neuves**.

UNE ACTION DURABLE ET RENOUVELÉE

Depuis 1952, près de **850 colloques** ont abordé des domaines très divers (art, littérature, philosophie, psychanalyse, sciences, prospective…). La Normandie y tient une place de choix avec près de 100 rencontres, dont une série prestigieuse sur *La Normandie médiévale*. Près de **650 ouvrages**, publiés chez des éditeurs variés, sont accessibles aujourd'hui grâce, notamment, à la collection **Cerisy/Archives** chez Hermann, qui réédite les colloques épuisés les plus fameux.

UN PROJET FÉDÉRATEUR ET SOCIÉTAL

L'**Association des Amis de Pontigny-Cerisy** est ouverte à toute personne intéressée par sa mission et rassemble aujourd'hui plus de 1 200 membres. Elle est présidée depuis 2011 par Jean-Baptiste de Foucauld, administrée par un Conseil de vingt personnes et soutenue par un Comité d'honneur rassemblant d'éminentes personnalités intellectuelles.
La **Commission de coordination régionale** regroupe, avec l'université de Caen, la DRAC, les collectivités territoriales et les villes partenaires, divers acteurs culturels et scientifiques normands. Elle a pour objectif de construire des projets en Normandie et des partenariats locaux.
Le **Cercle des partenaires**, créé en 2005, réunit des entreprises, des collectivités territoriales ainsi que des organismes publics et des associations. Il apporte un soutien financier à l'AAPC et prend l'initiative de colloques sur des questions de société et de prospective.

Renseignements sur les Colloques et publications de Cerisy
cerisy-colloques.fr – 00 33 (0)2 33 46 91 66
CCIC, 2, le Château, 50210 CERISY-LA-SALLE, FRANCE

LES COLLOQUES CERISY

Choix de publications

- *Les Animaux : deux ou trois choses que nous savons d'eux*, Hermann, 2014
- *Usage des Ambiances : une épreuve sensible des situations*, Hermann, 2021
- *Brassages planétaires : jardiner le monde avec G. Clément*, Hermann, 2020
- *Carte d'identités. L'espace au singulier*, Hermann 2017
- *Vers une république des biens communs ?*, Les liens qui libèrent, 2018
- *Cultures et créations dans les métropoles-monde*, Hermann, 2016
- *Brassages planétaires. Jardiner le monde avec Gilles Clément*, Hermann, 2020
- *La Démocratie à l'œuvre : autour de Pierre Rosanvallon*, Le Seuil, 2015
- *Jean-Pierre Dupuy : l'œil du cyclone*, Carnets nord, 2008
- *Peurs et plaisirs de l'Eau*, Hermann, 2010
- *L'Écologie politique de l'eau*, Hermann, 2017
- *L'Économie de la connaissance et ses territoires*, Hermann, 2010
- *L'Entreprise, point aveugle du savoir*, Éditions Sciences humaines, 2014
- *Europe en mouvement 1. À la croisée des cultures*, Hermann, 2018
- *Europe en mouvement 2. Nouveaux regards*, Hermann, 2018
- *Gestes spéculatifs*, Les presses du réel, 2015
- *Hommes, animaux, nature : quelle éthique des vertus… ?,* Hermann, 2020
- *L'Habiter dans sa poétique première*, Donner lieu, 2008
- *Donner lieu au monde : la politique de l'habiter*, Donner lieu, 2012
- *Interdisciplinarités entre Nature et Société*, Peter Lang, 2016
- *Renouveau des Jardins : clés pour un monde durable*?, Hermann, 2014
- *Jardins en politique avec Gilles Clément*, Hermann, 2018
- *Des possibles de la pensée (itinéraire de F. Jullien),* Hermann, 2014
- *La Mésologie, un paradigme pour l'anthropocène (A. Berque)*, Hermann, 2018
- *Une Normandie sensible: regards de géographes et plasticiens*, PU Caen, 2012
- *Nourritures jardinières dans les sociétés urbanisées*, Hermann, 2016
- *La Nuit en question(s)*, L'Aube, 2005, réédition Hermann, 2018.
- *De Pontigny à Cerisy: des lieux pour « penser avec ensemble »,* Hermann, 2011
- *Prendre soin : savoirs, pratiques, nouvelles perspectives*, Hermann, 2013
- *Prospective et co-construction des territoires au XXIe siècle*, Hermann, 2020
- *La Région, de l'identité à la citoyenneté*, Hermann, 2016
- *Du Risque à la menace. Penser la catastrophe*, PUF, 2013
- *Sciences de la vie, sciences de l'information*, ISTE, 2017
- *Des sciences sociales à la science sociale*, Le Bord de l'eau, 2018
- *La Sérendipité. Le hasard heureux*, Hermann, 2011
- *Gilbert Simondon et l'invention du futur*, Klincksieck, 2016
- *L'âge de la Transition*, Institut Veblen, 2016
- *La Ville insoutenable*, Belin, 2006
- *Villes, territoires, réversibilités*, Hermann, 2013
- *Villes et territoires résilients*, Hermann, 2020
- *Le moment du Vivant*, PUF, 2016

Mise en pages : Julien Denieuil

Achevé d'imprimer